

**STRATÉGIE DE LISBONNE ET INTÉRÊT EUROPÉEN**

## *De la méthode Delors à la méthode Herzog*

*La proposition par Philippe Herzog d'un nouvel Acte unique pour renouveler le modèle économique et social européen après le traité de Lisbonne suscite l'intérêt et des réactions à Bruxelles, chez les parlementaires. Voici les réactions de deux députés européens, le Français Alain Lamassoure (PPE) et le Belge Pierre Jonckheer (les Verts).*

**La lecture de l'article de Philippe Herzog** a de quoi décourager l'Européen le plus ardent : proposer un nouveau modèle de croissance ; repenser le modèle de marché pour achever le grand marché ; conduire une politique économique extérieure ; relancer et rénover la méthode communautaire... Quoi ? Faire tout ça, et en même temps ? Mais oui ! Car ce ne sont pas deux années que l'Europe a perdues, après l'échec du référendum sur la Constitution : voilà près de deux décennies que l'Union est tout entière absorbée dans l'interminable négociation sur ses règles internes (traités de Maastricht, d'Amsterdam, de Nice, de Rome 2004, de Lisbonne) et sur ses élargissements successifs (1994, 2004, 2007). Ajoutons-y la réponse aux crises internationales – les dominos sanglants de l'ex-Yougoslavie, puis ceux du terrorisme et du Moyen-Orient, l'Afrique... –, et nous avons 80 % de l'emploi du temps du Conseil européen depuis la chute du Mur de Berlin. L'excellente Stratégie de Lisbonne a été adoptée, non dans l'enthousiasme, mais dans l'indifférence : les esprits des grands dirigeants étaient ailleurs. Car, jusqu'au traité de Lisbonne, l'Union ne pouvait se concentrer que sur un grand sujet à la fois.

### **Malheureusement, les autres ne nous attendent pas**

Les autres ? Il y a vingt ans, c'étaient seulement les États-Unis et le Japon. Aujourd'hui, ce sont les quatre autres continents. Le monde est devenu multipolaire sans nous. Les pays en développement ont eu le culot d'émerger sans notre aide. Mittal rachète notre sidérurgie, et Tata le fleuron de l'automobile anglaise, avant que nous nous soyons mis d'accord sur le principe d'une politique industrielle européenne. Le renversement des marchés mondiaux rend la politique agricole commune obsolète. Le système financier mondial est menacé d'un coma éthylique par excès de liquidités, comme un buveur intempérant noyé de l'intérieur, non par l'alcool, mais par l'eau de sa bière. Gazprom tisse sa toile en négociant avec chaque pays européen sans attendre que, en matière énergétique, l'Union retrouve la compétence de parler d'une seule voix en notre nom à tous. Les pathétiques vagues d'immigrés n'attendent pas les effets du traité de Lisbonne pour franchir des portes encore entrouvertes, pas plus que l'Iran ne nous fait la grâce de suspendre son programme nucléaire jusqu'à la mise en place d'une première « coopération permanente structurée » de défense européenne. Entre deux négociations post-Kyoto, la banque fond. Quant aux nouvelles technologies, elles emportent dans leur propre obsolescence les lois qui prétendent les régir.

### **Partant à la reconquête du temps perdu**

Philippe Herzog propose d'associer au traité de Lisbonne un nouveau projet fédérateur. Un nouvel « Acte unique ». Du traité de 1985, il faut retenir à mon sens, non la forme juridique – nous sommes tous fatigués des traités ! – mais le projet politique rassembleur et mobilisateur que Jacques Delors avait su, alors, incarner. Et il amende la méthode Delors en nous invitant à sortir des cénacles d'initiés, en

### **Philippe Herzog nous invite à sortir des cénacles d'initiés en inventant les moyens de mobiliser les vrais acteurs, les citoyens, la société civile.**

inventant les moyens de mobiliser les vrais acteurs, les citoyens, la société civile, les professionnels, la créativité des jeunes et l'expérience des seniors.

Est-ce un sourire du dieu qui avait enlevé la frêle Europe au-

dessus des eaux incertaines ? En quelques mois vont se succéder la présidence française, la campagne électorale pour le renouvellement du Parlement européen, et la mise en place des institutions, enfin démocratiques, prévues par le traité de Lisbonne. À la France de lancer le principe d'un nouveau projet pour l'Europe. Aux partis politiques de permettre aux citoyens de choisir entre des projets différents. Aux dirigeants qui disposeront ensuite des moyens nouveaux du traité de Lisbonne de mettre en œuvre le projet retenu. L'Europe a cinq ans pour épouser son siècle. ■

**Alain Lamassoure**

*Ancien ministre*

*Ancien membre de la convention européenne*

## *Un véritable plan de bataille, qui est le bienvenu*

*Philippe Herzog nous propose de refonder la Stratégie de Lisbonne en identifiant un plan d'action pour 2010-2020.*

**Ce plan s'articule autour de huit domaines** principaux d'intervention, essentiellement socio-économique, prenant en considération la nouvelle donne de la globalisation qui interroge le marché intérieur et la stratégie des entreprises au sein et en dehors du territoire de l'Union, l'impératif écologique qui suppose de repenser le modèle de croissance, la démographie européenne qui réorientera les besoins économiques et sociaux en même temps qu'elle influera sur l'offre de travail.

### Définir l'intérêt européen

D'une part, ce plan d'action repose sur l'idée qu'il est possible de définir un « intérêt européen » partagé entre les peuples et que l'Union en tant que telle a comme responsabilité de le faire vivre et de le promouvoir en relation bien entendu avec les États et les sociétés civiles ; il repose d'autre part sur l'affirmation que la méthode communautaire (c'est-à-dire supranationale) est celle qui convient même si elle doit être rénovée et qu'enfin il faut compter, au-delà des institutions politiques proprement dites, sur la formation d'acteurs européens pour le mettre en œuvre.

Ce plan d'action (malencontreusement dénommé Acte unique, car cela prête à confusion puisqu'il ne s'agit pas de se lancer dans de nouveaux amendements au Traité de Lisbonne) qui nous est proposé repose à l'évidence sur un diagnostic approfondi de la situation actuelle des politiques de l'Union caractérisée davantage par une concurrence interne entre territoires et acteurs plutôt que par une coopération au service d'intérêts communs<sup>(1)</sup>.

Nous partageons tout à fait ce diagnostic d'autant que j'observe au Parlement la montée en puissance de la défense d'intérêts nationaux s'illustrant par exemple dans le domaine du marché intérieur par le refus de donner trop de compétences aux agences européennes de régulation au détriment des agences nationales. Je partage aussi une série de propositions plus précises qui sont faites comme celle de considérer les réseaux comme des biens publics ou celle de disposer d'instruments financiers qui permettent de reconnecter l'épargne européenne vers des investissements publics et privés considérables qui sont requis par la société de la connaissance et par les urgences écologiques. Une idée a retenu mon attention, celle des « objectifs différenciés » par pays compte tenu des situations nationales très différentes au sein de l'Union à 27 et demain à 35 comme le souhaite l'auteur. Car il s'agit de réussir l'extension de l'Union, ce qui n'est pas gagné encore et c'est un euphémisme.

Ceci m'amène à quelques commentaires à propos desquels on souhaiterait que la démarche entreprise soit approfondie.

### Redéfinir un modèle de croissance

D'abord, il s'agit de dire que ce plan d'action, si on le prend au sérieux, est un véritable plan de bataille ; il suppose des choix stratégiques qui sont loin de faire consensus parmi les gouvernements et les entreprises. Exemples : définir un « intérêt européen » suppose en effet d'abandonner le scénario d'un espace euroatlantique dans la géopolitique et la géoéconomie mondiale ; c'est tout sauf évident parmi les 27. La redéfinition d'un « modèle de croissance », outre l'impératif écologique qui appelle des profonds changements de comportement, suppose aussi que l'on puisse se mettre d'accord sur une nouvelle politique économique qui articule les intérêts de marché d'entreprises globales et les intérêts d'entreprises dont les marchés dépendent du pouvoir d'achat interne. La politique de réduction des coûts salariaux unitaires et d'une forte flexibilité des conditions de travail, dominée par des considérations de com-

pétitivité-coût internationales, est la ligne actuelle des autorités européennes. Si le plan d'action ne propose pas un changement fondamental de la politique salariale et des revenus pour les travailleurs européens, il n'y aura aucun soutien populaire à quelque projet européen que ce soit. Si l'on veut modifier les déséquilibres actuels de la Stratégie de Lisbonne et assurer une convergence par le haut de normes sociales, de travail et de salaires, « l'achèvement du grand marché », au vu des différents arrêts de la Cour de justice dont celui sur le cas Laval, suppose une autre conception de la libre prestation des services.

### La question de l'élargissement

Ensuite, je pense qu'il est difficile de faire l'impasse sur la question des frontières finales de l'Union, pour partie liée à celle des finalités de l'Union<sup>(2)</sup>. Outre l'ensemble des micro-États des Balkans, la question de l'entrée de la Turquie, de l'Ukraine, et d'autres est posée d'ici à 2020. Cela a des conséquences importantes pour la dynamique recherchée par Confrontations. La proposition « d'objectifs différenciés » est utile ; elle n'est probablement pas suffisante. Si par hypothèse quelques gouvernements et parlements nationaux se mettaient d'accord entre eux sur le « projet fédérateur » proposé par Philippe Herzog, pourquoi ne pas aller de l'avant ? Si l'on considère que les Traités ne le permettent pas, alors il y a un sérieux problème. Enfin, la question des acteurs politiques demeure cruciale. Certes, Philippe Herzog a raison de souligner l'importance des réseaux transnationaux composés des multiples acteurs des « sociétés civiles » pour construire l'Union, mais nous savons aussi qu'un gouvernement européen est nécessaire. Mais qui ? Le Conseil, la Commission ? Le débat est ancien et n'a jamais été véritablement tranché ; la double présidence instaurée par le Traité de Lisbonne risque d'être plus troublante que convaincante. Aussi, soyons francs, la refondation souhaitée pour « un nouvel Acte unique pour une mutation du modèle économique et social européen » requiert une politisation sans précédent de la scène de l'Union européenne, un aggiornamento idéologique considérable des principales familles politiques européennes et une politisation des institutions elles-mêmes<sup>(3)</sup>.

Quoi qu'il en soit, la démarche initiée par Philippe Herzog et son équipe est la bienvenue et c'est avec intérêt que l'on lira les conclusions des différents ateliers qui jalonnent toute l'année 2008 et qui touchent à l'approfondissement de ce plan d'action à la veille des élections européennes... ■

**Pierre Jonckheer**

*Député au Parlement européen,*

*Coprésident de la Fondation européenne des Verts*

**Ce qui nous est proposé repose à l'évidence sur un diagnostic approfondi de la situation actuelle des politiques de l'Union caractérisée davantage par la concurrence que par la coopération.**

(1) Jean Pisani-Ferry l'a souligné dans un article de *Sociétal*, décembre 2003.

(2) Voir Ramsès 2007, *L'Europe et le monde*, et notamment l'article de C. Demesmay et E. Saunier « Odyssée 2014 : l'UE et ses futurs élargissements ».

(3) Thierry Chopin, *Question européenne* n° 78, Fondation Robert Schuman, novembre 2007.

## Crise financière : que peut faire l'Europe?

La crise financière, née au cours de l'été 2007, n'en finit pas, faisant surgir la menace d'une débâcle bancaire après l'annonce du sauvetage in extremis et à un prix dérisoire de la cinquième banque d'affaires américaine, Bear Stearns. Outre ses conséquences économiques et son impact sur la croissance, elle ravive avec insistance la question de l'intervention publique et de la régulation.

**« Nous vivons une crise globale, il faut apporter des réponses globales »** déclarait le directeur

général du Fonds monétaire international, Dominique Strauss-Kahn, dans son allocution d'ouverture à Paris d'une conférence à l'OCDE sur les réformes structurelles. Neuf mois après son déclenchement, la crise dite des *subprimes* (crédits hypothécaires à risque) est loin d'être circonscrite. Des États-Unis, elle s'est propagée au reste du monde et serait même, selon l'ancien président de la Federal Reserve Bank (FED), Alan Greenspan, la crise la plus sérieuse depuis 1945.

Les tensions étaient redevenues considérables sur les marchés monétaires, en lien avec l'incertitude sur l'exposition réelle des banques à la crise, les indices boursiers ont dévissé d'Asie en Amérique Latine, un vent de panique a soufflé aux États-Unis où la FED a dû employer les grands moyens en s'appuyant sur une loi adoptée en 1932 lors de la grande dépression pour éviter la faillite de la banque Bear Stearns et en abaissant de trois quarts

de point à 2,25 % son principal taux directeur (il était encore à 4,25 % au début de l'année). Nombre de banques se sont engagées dans des produits qu'elles maîtrisent mal du point de vue du risque et, selon la BaFin, le superviseur allemand, les établissements ayant acheté ces *subprimes* pourraient être contraints de passer jusqu'à 600 milliards de \$ de dépréciations.

Tout en se voulant rassurants sur la solidité de leurs économies, les ministres des Finances de la zone euro réunis à Bruxelles n'excluent plus qu'à l'impact d'une récession américaine s'ajouteront, pour l'économie européenne, un retour des pressions inflationnistes (3,5 % en glissement annuel au mois de mars dans la zone euro) et surtout les conséquences que font peser sur la compétitivité industrielle les records de l'euro face au dollar (l'euro a frôlé 1,6 dollar). L'euro restera-t-il à ce niveau? Christian de Boissieu, président du Conseil d'analyse économique (CAE), notait dans le journal *Les Échos* du 18 mars qu'en « *agissant ensemble, les banques centrales peuvent contribuer à retourner les anticipations et à stabiliser les taux de change* » comme elles l'ont fait à l'automne 2000, lorsque le dollar était trop haut et l'euro trop faible.

La plupart des organismes ont revu à la baisse leurs prévisions, qu'il s'agisse du FMI (il vient ainsi de ramener ses perspectives de croissance de 2,1 % à 1,6 % pour la zone euro), de l'Union européenne, de l'OCDE ou, en France, du gouvernement qui a fini par admettre cette perspective baissière. Et n'oublions pas, en ces temps de « mémoire courte » que, dans les années 90, la crise de l'immobilier a représenté dans certains pays industrialisés (Japon et Pays Nordiques notamment) un coût cumulé représentant jusqu'à 10 % de PIB, rappelle Jean-Pierre Moussy.

**Les crises financières précédentes n'étaient pas aussi sérieuses** que celle qui s'est ouverte au cours de l'été 2007. Car à une crise immobilière « classique », dont le théâtre d'opérations est aux États-Unis, s'ajoute un dérèglement financier tout à fait spécifique. L'une de ses caractéristiques touche à la défaillance du modèle « *originate and distribute* », conçu pour disséminer largement les risques. Mais, en fait, le découplage entre l'originateur du crédit et le porteur final du risque s'est traduit par une moindre incitation au suivi des risques transférés vers le marché de gros par l'intermédiaire d'entités non réglementées, les « conduits ». Si bien que le risque n'était plus concentré sur le bilan d'une ou plusieurs institutions importantes du point de

### DES CRISES DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTES

Entre 1971 et 2008, l'économie mondiale a enregistré pas moins de vingt-quatre crises financières. Le CAE distingue trois types de crises financières : crises de change, crises bancaires, crises boursières. Certaines se conjuguent (crise bancaire + crise de change par exemple) on parle alors de « crises jumelles ». À ces crises, il faut ajouter : les crises immobilières, les crises obligataires et les crises de la dette souveraine.

- 1971 : crise de change. Abandon du système de Bretton Woods et des taux de change fixes.
- 1974 : crise de la Banque Herstatt.
- 1982 : crise de la dette des pays du Sud (défaut du Mexique).
- 1986 : crise des *Savings Loans* : caisses d'épargne américaines.
- 1987 : effondrement de la Bourse américaine.
- 1991 : faillite de la BCCI.
- 1992-1993 : crise du SME.
- 1995 : faillite de la Barings due aux interventions de Nick Leeson, trader intervenant sur le marché à terme de Singapour, le Simex : il en résulte un « trou » de 720 millions de livres (1,1 milliard d'euros).
- 1997 : crise financière en Asie.
- 1998 : crise financière au Brésil; crise de la dette Russe; faillite du fonds LTCM.
- 2000 : éclatement de la bulle boursière Internet.
- 2001 : crise financière en Argentine; attentats du 11 septembre et panique sur les marchés boursiers; faillite d'Enron.
- 2007 : crise des prêts immobiliers *Subprime*; sauvetage de diverses banques allemandes : IKB-Sachsen LB; quasi-faillite de la Northern Rock (Grande-Bretagne).
- 2008 : chute des Bourses; poursuite de la crise des *Subprime*; nationalisation temporaire de la Northern Rock; fraude à la Société Générale : les agissements d'un seul trader auraient abouti à une perte de 4,9 milliards d'euros; recapitalisation de grandes banques d'investissement américaines et suisses avec entrée de fonds souverains.

J.-P. Moussy<sup>(1)</sup>

(1) On se reportera sur le site [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org) dans « Domaines d'études » puis, dans « Groupe de travail banque et marchés financiers », à la rubrique « Notes, rapports et publication » pour y consulter l'état des lieux précis dressé par J.-P. Moussy de la régulation financière en Europe et en France ainsi qu'à son glossaire des vingt termes d'économie financière à connaître.

vue des risques systémiques, mais éparpillé et difficilement localisable. S'y est ajouté le rôle déstabilisant de ces « conduits » qui ont provoqué des réactions en chaîne sur les marchés financiers, déclenchant une contagion mondiale lorsque les défauts sur le crédit immobilier américain se sont envolés. Enfin, l'entrée en fonction des nouvelles normes comptables IFRS a amplifié l'effet de la crise par les spectaculaires dépréciations que la valorisation des actifs au prix de marché (*mark to market*) a introduite dans les comptes des établissements bancaires.

### Comment endiguer la crise ?

Les banques centrales vont continuer à intervenir et on ne peut que louer leurs interventions massives, répétées et coordonnées qui ont permis d'éviter la catastrophe. Mais « *elles ne peuvent résoudre le véritable problème du système financier, qui est celui des conséquences d'un manque de fonds propres et d'une régulation plus inadaptée qu'insuffisante* », souligne Jean-Hervé Lorenzi (Le Cercle des Économistes).

Le besoin d'une coordination publique se fait sentir pour résorber la crise. Aux États-Unis, le gouvernement américain épaula l'action de la Réserve fédérale en ayant pris certaines mesures (révision de prêts *subprimes*, plan de relance de l'économie) et en explorant d'autres pistes, telle la création d'une structure de défaillance du type *Resolution Trust Corporation*. Pour sa part le président de la Deutsche Bank, Josef Ackermann, appelait à une « *action concertée des banques, des gouvernements et des banques centrales* » pour résoudre les difficultés du secteur financier.

D'autre part, une fois de plus, c'est le « retour du balancier » avec une importance accrue accordée aux questions de régulation, bien que ce ne soit pas un défaut de régulation qui ait déclenché la crise mais plutôt le fait que le système de régulation américain ait été contourné par les banques d'investissement et les courtiers. Pour circonscrire le feu, avons-nous besoin d'une législation à chaud avec le risque de déclencher des réactions précipitées pouvant se révéler inappropriées ou disproportionnées ? Ne faut-il pas privilégier un agenda de régulation ? Si oui, quelle pourrait en être la hiérarchie ? Au niveau européen, la régulation s'appuie sur les travaux du « Comité des Sages » sur la régulation des marchés européens de valeurs mobilières que présidait Alexandre Lamfalussy. Ce Comité a retenu une approche basée sur quatre niveaux, visant une coopération renforcée, plus de rapidité dans l'élaboration et d'efficacité dans la mise en œuvre de la législation européenne mais, déjà, Alexandre Lamfalussy s'interrogeait sur le besoin d'un régulateur européen. On bute sur la subsidiarité, chaque État tenant à rester maître de sa régulation bancaire et les modèles d'organisation n'offrant pas de cohérence entre eux.



Le système de régulation ne fonctionne plus aux États-Unis, empêtrés dans la crise des *subprimes*. Le secrétaire au Trésor Henri Paulson veut le réformer.

### Ne faut-il pas privilégier un agenda de régulation ? Avec quelle hiérarchie ?

### Quels sont les défis posés aux superviseurs ?

La perspective d'entrée en vigueur du nouveau dispositif de normes prudentielles Bâle II a encouragé l'optimisation des fonds propres économiques au détriment de la gestion du risque concret. Et aux effets de contagion et de propagation insoupçonnés, y compris via les marchés les plus réglementés, s'ajoute l'absence de traitement homogène pour une même activité/risque/régulation. De même, fait défaut dans la plupart des pays de l'Union la pleine maîtrise des procédures de résolution des faillites bancaires.

Dans son rapport du 20 novembre 2006, le European Shadow Financial Regulatory Committee (ESFRC) réitérait sa proposition d'instaurer dans l'Union une politique d'actions correctives précoces sur un modèle apparenté au modèle américain, le *Fiducia*, qui a été la réponse institutionnelle à la crise des banques et caisses d'épargne aux États-Unis dans les années 80-90. Cette politique repose sur un accroissement pré-annoncé de la supervision et des contraintes sur l'activité de la banque au fur et à mesure que se dégrade sa situation de capitalisation.

Mais, comme le souligne l'économiste Thierry Sessin – ancien étudiant de Michel Aglietta et ami de Philippe Herzog – le renforcement des mécanismes de résolution et prévention des crises repose sur l'adoption ou non d'un corps de doctrines d'actions concrètes qui a été écartée par superviseurs et banquiers centraux selon le principe de l'« *ambiguïté constructive* » et celui de négligence (« *Too big to fail* »)... ■ **Marie-France Baud**

**RENAISSANCE DU NUCLÉAIRE**

## La réalité rattrape les visions

Il y a quelques années, dans de larges parties de l'Europe, on considérait que le bref intermède de l'énergie nucléaire touchait à sa fin. Face aux risques climatiques, il semble bien qu'il n'y aura pas de solution sans le nucléaire.

**Le xx<sup>e</sup> siècle serait celui de l'énergie solaire** qui finirait par remplacer les énergies fossiles. Telle était l'opinion répandue. Ce tournant de l'énergie, comme on l'appelle en Allemagne, se voit porté par les progrès extraordinaires de l'énergie éolienne, de la technologie photovoltaïque, de l'énergie solaire et de la géothermie, comptée, dans un souci de simplification, également parmi les énergies renouvelables. Si on ajoute à ces considérations une augmentation de l'efficacité énergétique d'environ 3% par an, si on remplace en outre les centrales au charbon par la cogénération alimentée au gaz, on obtient, sur le plan du calcul théorique, un mix énergétique largement dépourvu de CO<sub>2</sub> à même d'assurer la production d'électricité et de chaleur suffisante pour approvisionner un pays comme l'Allemagne à des coûts supportables. En raison de son succès, ce modèle devait rayonner sur le reste du monde si bien que, tôt ou tard, tous les pays finiraient par enrichir leur politique énergétique des expériences allemandes.

Cette vision est désormais rattrapée par la dure réalité. L'énergie nucléaire n'est pas arrivée à sa fin, mais au contraire vit un nouveau printemps : on parle de construire une centaine de centrales nucléaires dans le monde entier. Il n'existe d'ailleurs aucun indice qui annonce la fin de l'utilisation de supports d'énergie fossile. Dans le monde entier, 80 % de l'énergie finale sont toujours produits à partir de charbon, de pétrole et de gaz. Ce taux ne devrait pas changer de sitôt, et c'est pourquoi la conviction s'est installée que sans la CCS (*Carbon Capture and Sequestration*), toute politique climatique proactive restera illusoire.

Si on cherche une raison à ce – nous n'hésitons pas à l'appeler ainsi – second tournant de l'énergie, deux faits nous frappent : la consommation mondiale d'énergie ne cesse de croître, l'impossibilité de la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'augmentation de l'efficacité énergétique reste bien en dessous de ce qui était escompté, et de surcroît, la peur s'installe de nous voir exposés au chantage des quelques pays exportateurs de pétrole et de gaz.

A cela s'ajoutent les limites des énergies renouvelables. Ainsi, on s'est maintenant rendu compte que l'augmentation des prix des produits alimentaires est causée, entre autres, par l'utilisation massive des cultures et des sols pour la production des biocarburants. En outre, des conflits opposent les protecteurs de la nature aux ennemis du renouvelable. Et l'espoir de l'effet réducteur sur les prix du renouvelable se fait toujours attendre.

Tout se passe comme si la réalité venait de rattraper à nouveau les visions. Ainsi, selon des sondages d'opinion réalisés récemment en Suisse, 58% des personnes interrogées estiment qu'il faudrait remplacer les anciennes centrales nucléaires par des nouvelles. Et en Allemagne, presque 50 % des personnes interrogées estiment qu'il faudrait faire tourner les centrales nucléaires actuelles plus longtemps que prévu. L'Union européenne est désormais – après des années d'hésitation – prête



© C. Janet Moreno Ruiz

Confrontations Europe vient d'organiser à Paris, en partenariat avec le C.E.R.E.S et les Entretiens européens, que dirige Claude Fischer, un colloque « La renaissance du nucléaire, un défi pour l'Europe »\*.

Il a rassemblé 253 participants venus de toute l'Europe, « de l'Atlantique à l'Oural » : la Russie était présente avec Kirill Komarov, directeur général adjoint de Atomenergoprom (à droite sur la photo). Ils ont exploré avec Anne Lauvergeon, présidente d'AREVA (en médaillon), Gérard Mestrallet, président de Suez, et Walter Hohlefeldler, président du Forum Nucléaire Allemand, des pistes et formulé des propositions concrètes pour donner à l'industrie nucléaire européenne de meilleures chances de développement. C'est nécessaire pour réduire la dépendance énergétique de l'Europe, créer un marché à prix compétitifs et pour garantir la non-prolifération et l'usage pacifique du nucléaire dans le monde. Ces propositions méritent d'être examinées.

\* compte-rendu sur le site [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org) et *Interface* d'avril. Les Actes seront édités dans *L'Option* de Confrontations Europe.

à soutenir l'énergie nucléaire sur le plan politique. Un Forum Européen de l'Énergie Nucléaire, sous la présidence de la Commission, siège alternativement à Prague et à Bratislava. Une plate-forme technologique dotée du nom remarquable « *Sustainable Nuclear Energy Technology Platform* » a été créée. Et la Commission a indiqué à plusieurs reprises qu'elle souhaite le renforcement de l'énergie nucléaire. Aujourd'hui, tout porte à croire que la présidence française du Conseil du deuxième semestre de 2008 mettra l'accent sur la politique énergétique et notamment sur l'énergie nucléaire.

Or, si l'énergie nucléaire doit retrouver, comme cela semble probable, un rôle majeur dans le mix énergétique de l'Europe, nous devons apporter des réponses à un certain nombre de questions. Comment pourrions-nous former suffisamment d'ingénieurs et de main-d'œuvre qualifiés ? Si l'énergie nucléaire produit vraiment du courant à des prix si compétitifs, pourquoi les consommateurs doivent-ils payer tout de même des factures d'électricité si élevées tout en achetant du courant nucléaire ? Dans un marché de l'énergie libre et intégré, est-il judicieux que chaque pays détermine son propre mix énergétique sans se concerter avec ses voisins ? Comment résoudre conjointement le problème du stockage final, et comment améliorer encore davantage la sûreté des centrales nucléaires ? Et enfin, l'Europe ne devrait-elle pas proposer aux pays émergents des services nucléaires afin que chaque pays qui veut avoir accès à l'énergie nucléaire ne soit obligé de construire sa propre installation d'enrichissement d'uranium ? ■

**Rolf Linkohr**

Président du C.E.R.E.S

## ALIMENTATION ET SANTÉ PUBLIQUE

## Une équation difficile à résoudre

*Une bonne alimentation peut être à la fois facteur de santé et d'économies des dépenses de santé. Les recommandations nutritionnelles, pour importantes qu'elles soient, ne suffiront pas.*

**Face à l'urgence des problèmes de santé publique**

et en particulier d'obésité, la Commission européenne a engagé une nouvelle approche stratégique en matière de santé (2008-2013) avec le Livre blanc du 23 octobre 2007 ; des directives sont votées pour une plus grande sensibilisation des consommateurs et une protection des enfants (allégations nutritionnelles, TV sans frontières...) ; une plateforme a été créée qui fait des recommandations et diffuse des messages pour une meilleure nutrition...

Mais les solutions – et notamment économiques – sont encore loin du compte tant les intérêts sont contradictoires : les modes de vie ont la peau dure et les résistances au changement sont d'autant plus fortes de la part des agriculteurs ou des grandes firmes, agroalimentaires ou pharmaceutiques, sans parler de l'Ordre des médecins, que leurs intérêts sont puissants.

**Pour qu'alimentation rime avec santé...**

Confrontations Europe organise des Entretiens européens les 5 et 6 juin 2008 à Bruxelles<sup>(1)</sup>. Ils contribueront au dialogue entre acteurs publics et privés pour faire évoluer nos modes de production et de consommation, développer l'information et l'éducation devant l'urgence de changer nos comportements alimentaires. Il s'agit, au bout du compte, de construire une économie soutenable et durable dans des secteurs stratégiques pour l'avenir de l'Europe et des Européens eux-mêmes.

Devant l'étendue des dégâts liés à la malnutrition, études et rapports se multiplient. Mais la multiplicité des facteurs et des acteurs concernés rend le diagnostic complexe. Quels sont les liens entre nos cultures agricoles, les produits alimentaires et les nouvelles pathologies ? Que sait-on des liens entre certains cancers, les allergies ou l'anorexie avec l'alimentation ? On dispose encore de très peu d'éléments et les enjeux de méthodologie sont énormes. Pourtant, les données en notre possession doivent nous interpeller : les dépenses de santé en Europe liées à la nutrition peuvent représenter jusqu'à 7 % du PNB selon les pays ! Et on évalue à 192 milliards d'euros le coût des maladies cardiovasculaires ! On parle aujourd'hui d'une « épidémie d'obésité » en France chez les plus jeunes (en 2000, un enfant sur dix était obèse à l'âge de dix ans, avec des risques de persistance de 50 %, voire de 70 % pour une obésité survenue après la puberté) mais aussi avec un retentissement délétère sur la santé à l'âge adulte, sans parler d'une souffrance psychique difficilement mesurable (anxiété, dépression...). Certes, d'autres facteurs sont associés à l'obésité : inactivité physique, absence d'implication affective et éducative parentale, milieu socio-économique défavorisé...

Existe-t-il des alternatives ? Oui, et beaucoup ! Avec les

**Mettre l'économie, l'agriculture et nos industries agro-alimentaires au service d'une bonne santé publique et donc de la qualité alimentaire.**

Entretiens européens, Confrontations Europe veut d'abord restituer les efforts des acteurs dans les entreprises et sur les territoires, et participer à la recherche d'options innovantes pour une réforme de l'intérieur de notre modèle économique : mettre l'économie, l'agriculture et nos industries agroalimentaires au service d'une bonne santé publique et donc de la qualité alimentaire. De nombreux arguments militent contre toute réforme : la sécurité alimentaire, la flambée des prix alimentaires sur le marché, nos traditions culturelles portées par nos dictons populaires (« *il vaut mieux faire envie que pitié !* »)...

Une problématique qui ressemble à celle de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Mais n'attendons pas les catastrophes – cette fois-ci humanitaires ! – pour réagir.

Certes, c'est plus facile à dire qu'à faire ! On ne sait pas mesurer le fossé qui sépare les prix – bas – des sucreries ou autres produits gras ou trop salés sur le marché et les dépenses de santé liées à une consommation de ces produits : si chaque produit devait incorporer les coûts de santé, combien devrait-on payer le bonbon ou le plat cuisiné ?

Sous l'impulsion de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Union européenne, des politiques publiques se mettent en place dans les États et de nombreuses initiatives locales et associatives se développent, des acteurs du monde économique et industriel se remettent en question, des médecins se mobilisent pour une meilleure prévention : mairies et hôpitaux travaillent sur un meilleur équilibre des repas à la cantine ou dans les services spécialisés ; des entreprises mettent en place des « gouvernances santé » avec l'aide d'instituts et de laboratoires pour mieux comprendre les causes des maladies et proposer des produits plus adaptés...

Toutes ces initiatives sont intéressantes, mais il s'agira plus fondamentalement de restructurer notre manière de produire, de consommer et de nous soigner, si nous voulons résoudre l'équation, ce qui supposera beaucoup d'innovations et de fortes incitations publiques pour transférer des coûts entre la santé et l'alimentation.

Notre société européenne peut se mobiliser pour réformer la PAC à l'aune de la santé publique et faire émerger des politiques novatrices, où les acteurs et les consommateurs – sans être diabolisés ni culpabilisés – seront responsabilisés sur des objectifs de santé publique. Avec ses partenaires, les Entretiens européens ont l'ambition d'y contribuer. ■

**Claude Fischer**  
Secrétaire générale

(1) Voir plus d'informations dans l'agenda (p. 42).

SUIVI LÉGISLATIF

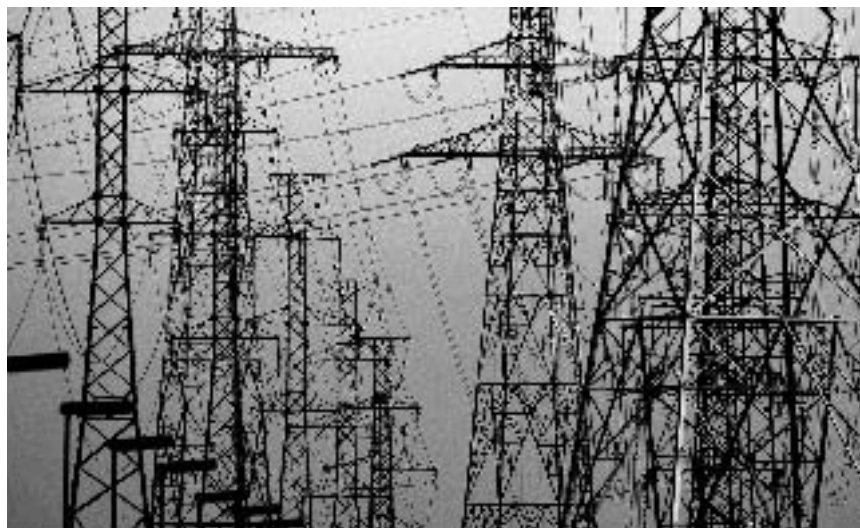
## Marché du gaz et de l'électricité : l'heure des votes a sonné

Le « paquet » des cinq textes concernant le marché du gaz et de l'électricité, dit « troisième paquet » proposé en septembre 2007, est à la fois la troisième étape dans la fabrication du grand marché européen et une des pièces maîtresse de la nouvelle politique Énergie-Climat européenne en construction.

**Ce paquet est soumis à un vote** en co-décision du Parlement et du Conseil et devrait être adopté dans les mêmes termes avant l'été 2008. Après trois mois de travaux intenses, la commission parlementaire compétente au fond (ITRE) s'apprête à l'amender et le voter fin avril.

La fabrication d'un marché européen coordonne deux mouvements : dé-intégrer les anciens systèmes monopolistes nationaux pour les ouvrir à la concurrence; intégrer ces nouveaux systèmes et leurs régulations dans un ensemble européen interconnecté. Ce troisième paquet est dans la continuité des deux premiers pour la dé-intégration en proposant d'en franchir un nouveau degré (séparation de propriété pour les réseaux, mais aussi indépendance renforcée des régulateurs), mais il marque aussi un tournant pour l'intégration en proposant, au-delà de l'harmonisation, deux entités européennes de coopération pour les régulateurs et les réseaux nationaux.

Le débat s'est d'abord focalisé sur le premier aspect. En novembre 2007, la situation paraissait bloquée, les neuf États membres<sup>(1)</sup> opposés à l'*ownership unbundling* constituant une minorité de blocage au Conseil. Pour en sortir, la présidence portugaise a demandé fin 2007 à ces pays de lui faire une proposition alternative. C'était chose faite dès janvier 2008 sous présidence slovène. Huit États membres ont signé la proposition d'« *Effective and efficient unbundling* » (EEU) plus communément appelée « 3<sup>e</sup> voie » et en février la seule existence de cette proposition a changé le climat parlementaire : la recherche d'un compromis a progressé au détriment de l'affrontement. La Commission elle-même se disait prête à la négociation. Reste à savoir s'il tiendra face au « *coup d'Eon* » du 27 février ! Eon, jusque-là opposée à l'*ownership unbundling*, annonce la cession de son réseau de transport électrique pour échapper à une amende antitrust ! Le Conseil du 28 février maintient sa position, ce « *coup* » peut redonner du tonus à certains parlementaires mais le compromis reste incontournable.



© Commission européenne

**La proposition d'une « 3<sup>e</sup> voie » favorise la recherche d'un compromis.**

Les parlementaires ont trouvé d'emblée la proposition d'intégration trop timide : elle crée une Agence européenne de régulation mais sans pouvoir, le réseau des réseaux « *s'autorégule* » et la Commission décide de tout. Ils veulent une Agence « *forte et indépendante* » au niveau européen comme les régulateurs au niveau national mais doivent affronter un problème de taille : respecter l'équilibre des pouvoirs du triangle Commission-Conseil-Parlement. La Commission prétend que sa proposition correspond au maximum de pouvoir possible, le Parlement est-il prêt à aller jusqu'à un coup d'État ? Et la situation se complique encore avec la déclaration de **José Manuel Barroso** du 11 mars « *qu'aucune nouvelle agence de régulation ne serait créée tant que l'exercice d'évaluation des agences actuelles ne sera pas terminé* » (IP/08/419).

La différenciation entre gaz et électricité est partagée en principe par une large majorité des députés mais elle est concrète pour les députés des nouveaux États membres. Ils sont plus connectés avec la Russie qu'entre eux et qu'avec leurs partenaires de l'Ouest. En fait, si la réunification politique a eu lieu, celle des réseaux reste à faire. Comme le dit le tchèque **Jan Brezina** : « *l'ownership unbundling ne peut pas nous aider face à un monopole d'approvisionnement, la priorité c'est la diversification* ». Pour le rapporteur bulgare **Antanas Paporizov**, le seul des cinq rapporteurs à faire référence à la directive sur la sécurité du gaz : « *il faut garantir l'investissement dans les réseaux quel que soit le moyen, l'investissement et la coopération régionale sont la base du marché unique* ».

### LE TROISIÈME PAQUET

Règlement : agence de coopération des régulateurs de l'énergie.

Rapporteur : **Renato Brunetta** (It., PPE).

Directive : marché intérieur de l'électricité. Rapporteuse : **Eluned Morgan** (G.-B., PSE).

Règlement : échanges transfrontaliers d'électricité. Rapporteur : **Alejo Vidal-Quadras** (Esp., PPE).

Directive : marché intérieur du gaz naturel. Rapporteur : **Romano Maria La Russa** (It., UEN).

Règlement : accès aux réseaux de transport de gaz naturel.

Rapporteur : **Atanas Paporizov** (Bul., PSE).

Les Lituaniens ne sont pas en reste. **Sarunas Birutis** défend la subsidiarité pour l'*unbundling*, réclame comme **Danutė Budreikaitė** la solidarité régionale pour les réseaux et pour **Eugenius Maldeikis** : « *si l'ownership unbundling remet en cause ces contrats, c'est la sécurité d'approvisionnement qui est remise en cause !* ». Ils ont massivement besoin d'investissements amont et d'interconnexions, c'est-à-dire de coopérations entre États membres ou entre production et transport. C'est tout le contraire de la dé-intégration mise en avant dans la proposition qui les considère comme une exception (article 22). Quand 80 % des problèmes à résoudre le sont par une exception à la règle, n'est-ce pas la règle qu'il faut changer ? Le réseau des réseaux devrait avoir pour mission principale d'organiser ces coopérations et l'Agence de faire en sorte qu'ils remplissent le nouveau Plan d'investissement décennal européen que la directive fait obligation d'élaborer. ■ **André Ferron**

(1) France, Allemagne, Autriche, Grèce, Luxembourg, Bulgarie, Lettonie, Slovaquie et Chypre qui n'a pas signé la proposition de 3<sup>e</sup> voie.

## Solvabilité II : vers une adoption en 2008 ?

**Le calendrier se précise** pour le projet de directive Solvabilité II (SII), si l'on s'en tient aux récentes déclarations du **commissaire McCreavy**, en charge du marché intérieur : il a insisté, lors d'une conférence organisée par la Fédération européenne de l'assurance et de la réassurance (CEA) pour qu'un accord entre le Conseil et le PE soit trouvé « *avant la fin de l'année* ». Car la crise financière rejaillit sur l'ensemble du secteur et rend « *absolument cruciale la confiance dans la solidité du secteur de l'assurance* ». Le rapporteur **Peter Skinner (RU, PSE)** vient de remettre son rapport, il espère que des amendements seront déposés d'ici à mai, pour un vote en juin en commission ECON et à l'automne en plénière. La présidence slovène en fait une priorité, la France devra prendre le relais.

Reste qu'il va falloir, sans les bâcler, trouver des solutions aux questions techniques essentielles pour l'industrie (calcul simple du capital minimal requis – MCR – soit le minimum absolu en dessous duquel une entreprise ne pourra plus opérer ; contrôle des groupes ; inclusion des fonds de pension dans le champ de la directive) comme pour les consommateurs : les décideurs politiques ont le devoir d'établir des règles correspondant aux attentes de sécurité des citoyens dans le contexte de l'après Northern Rock et IKB – deux banques durement touchées par la crise des *subprimes* – qui, pour

**Quand 80 % des problèmes à résoudre le sont par une exception à la règle, n'est-ce pas la règle qu'il faut changer ?**

Pour nourrir le débat politique, à la veille de la présidence française, Confrontations Europe publie un livre sur les enjeux liés à SII. Il s'appuie sur les conclusions des réunions de son groupe de travail Assurances, les enseignements du colloque organisé par l'association à Bruxelles le 8 mars 2007 et ses deux *position papers*. Il sera disponible dans notre collection L'Europe après l'Europe aux éditions Le Manuscrit [www.manuscrit.com](http://www.manuscrit.com)

**Mick McAteer**, directeur du think tank « Financial Inclusion Centre », n'est pas sans rappeler l'affaire de la faillite d'Equitable Life (où plus d'un million de contractants britanniques et quelques milliers d'Irlandais et d'Allemands ont été lésés).

La quatrième étude d'impact quantitative QIS 4 est en cours pour tenir compte des lacunes mises en évidence par QIS 3 pour le calcul du MCR qui doit prendre en compte tous les risques auxquels est exposée une compagnie. D'autres approches sont testées par le Comité européen des régulateurs nationaux dans le secteur des assurances (CEIOPS). Il travaille actuellement à une nouvelle mesure hybride de calibrage qui devrait aboutir à ce que se dégage un consensus.

Autre sujet sensible, faisant l'enjeu des négociations, la **supervision de groupe**, pour laquelle la Commission préconise dans sa proposition de directive qu'elle soit installée dans l'État membre du siège de la compagnie. Si cette proposition rencontre l'adhésion des grands groupes de l'Allemagne, de la France et du Royaume Uni, elle est rejetée par les « petits pays » et ceux d'Europe centrale qui refusent un transfert de pouvoir et veulent préserver un contrôle national. Quel équilibre trouver entre harmonisation des règles et coopération des autorités nationales ? Dès le départ, s'est installée une confusion entre supervision et régulation, qui fait que n'est pas abordée directement la question des règles de fabrication du marché intérieur. Dès lors, comment renforcer la légitimité du superviseur de groupe à traiter les questions au niveau européen ? Des solutions existent, pour renforcer la coopération entre superviseurs, telle celle proposée par Peter Skinner d'un collège central de superviseurs (*central committee of regulators*), le CEIOPS agissant pour sa part comme un médiateur qui garantirait un « *level playing field* » au niveau du contrôle. La question reste centrale du point de vue de l'égalité de traitement entre assurés de « petits » et de « grands » pays.

Elle reste entière en ce qui concerne la structuration du marché entre acteurs divers en termes de taille et de *business model* (grands groupes, petites et moyennes structures, mutuelles) et les éventuelles distorsions de concurrence. Les mutualistes européens, envers lesquels le rapporteur paraît favorable, demandent que le texte de la directive fasse toute leur place aux formes de rapprochement entre mutuelles ou autres structures d'assurance sans capital social qui se développent.

Enfin, avec Solvabilité II, se joue aussi le financement d'investissements à long terme dont l'Europe a besoin. Les fonds de pension, qui couvrent des risques longs, sont exclus du périmètre de la directive, bien que tous les participants s'accordent sur l'idée qu'un même produit retraite doit être soumis aux mêmes règles techniques. Les oppositions irréductibles évoluent chez les parlementaires. ■ **M.-F. B.**

MONDE

EUROPE

# Kosovo : quelles répercussions à la naissance d'un nouvel État autoproclamé?

La proclamation unilatérale d'indépendance du Kosovo prononcée par le parlement kosovar le 17 février était reconnue, à la veille du printemps, par 18 États membres, dont la Bulgarie, la Hongrie et la Slovaquie, et un État candidat, la Croatie. Elle crée un paradoxe pour l'Union européenne : reconnaître la diversité du fait national sans compromettre l'intégration européenne, explique Jacques Rupnik, directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales (CERI) de Sciences Po, qui vient de publier *Les Banlieues de l'Europe*, Presses de Sciences Po.

**S'agissant de la déclaration d'indépendance du Kosovo, pour reprendre Claudio Magris, auteur de *Danube*, « quelle est la dimension qui attribue à un groupe national le droit de définir un État ? »**

**Jacques Rupnik :** Chaque groupe national a le droit de se constituer en entité politique, c'est le droit à l'autodétermination des peuples selon Wilson. En 1918, les vainqueurs de la Première Guerre mondiale prétendaient établir la carte de l'Europe des nations démocratiques qui s'affirmaient sur les ruines des empires autocratiques représentant un ordre ancien. Le progrès, c'était la démocratie et l'État-nation. Dans les Balkans\*, nous assistons à un processus tardif de construction d'États-nations. Nous assistons, après la disparition du système communiste et de la guerre froide, à une nouvelle vague de proliférations d'États-nations à partir d'ensembles fédéraux hérités du communisme qui se sont dissous.

La Yougoslavie, finalement, fonctionnait comme un mini-empire. Elle n'était pas un État-nation mais une nation en devenir politique, ce que souhaitait le régime titiste d'une certaine façon, qui a cependant toujours joué sur l'ambiguïté de l'identité yougoslave. Elle est venue trop tard par rapport au développement des nations séparées. Le communisme offrait une variante de gestion de cette diversité par la fédération mais le fait que le fédéralisme ait été introduit sous le communisme par Tito, avec la constitution de 1974, l'a discrédité, au même titre que le projet socialiste. Avec ce résultat que sur les débris de l'ancienne Yougoslavie, on découvre des micro-nations, la Slovaquie, le Kosovo, la Macédoine, le Monténégro. À partir du moment où un groupe humain se constitue et se définit comme une nation distincte, il n'y a pas de norme européenne ni de résolution qui puisse décréter que ceci est une nation ou n'est pas comme une nation. C'est difficile à comprendre pour les Français, marqués par le jacobinisme. Et la France, où l'État a créé la nation, est le pays qui, de toute l'Europe, comprend le moins l'Europe de l'Est. Le droit à l'autodétermination, c'est pourtant nous qui l'avons inventé entre 1789 et 1848 et propagé à l'Est par les guerres napoléoniennes! On n'a pas d'autre choix que de reconnaître la diversité du fait national.

Le cas de l'ex-Yougoslavie est particulier, en ce sens que ce pays s'est défait par la guerre. Si l'on pouvait revenir 20 ans en arrière, on aurait pu imaginer un autre scénario. La Yougoslavie aurait pu surmonter la transition vers la démocratie, accommoder la diversité par l'intégration européenne. Mais on ne refait pas l'histoire avec des si...



© XXXXXX

**La coopération régionale peut-elle enclencher un mouvement d'intégration qui ferait pendant à la désintégration politique?**

**J. R. :** Tous les projets de coopération régionale, transport et énergie, vont buter sur la question du Kosovo et de la Serbie. La mission de l'UNMIK sera bientôt terminée et que la Serbie ne reconnaisse pas le Kosovo sera un obstacle majeur à la constitution d'une zone de libre échange. Il n'y a pourtant pas d'argument rationnel pour la Serbie de garder le Kosovo. Dans le cas présent, la nation renvoie à la dimension affective du politique avec des « *conflits d'émotion* », comme le dit Pierre Hassner. Face à l'option anti-européenne du Premier ministre serbe Kostunica, s'offre un « choix de civilisation », pour reprendre la formule qu'avait utilisée le Premier ministre bulgare en 1997, lors de la grande crise qu'a traversée son pays, avant d'entreprendre à marche forcée les grandes réformes qui lui ont permis d'intégrer l'Union. Il y a très peu de chances de consolider une transition démocratique tant que la Serbie ne connaîtra pas ses frontières et tant que le Kosovo ne connaîtra pas son statut, il lui sera difficile de constituer un État de droit et développer la coopération régionale.

**Le cas du Kosovo peut-il faire tâche d'huile?**

**J. R. :** Dans nos pays, nous connaissons aussi des lignes de fracture qui n'ont peut-être pas la même intensité, comme en Espagne ou en Belgique (...). C'est un phénomène transeuropéen. Il n'y a que la France qui ne reconnaisse pas la notion de minorités nationales tout en demandant la plus grande vigilance dans l'application du droit des minorités dans les nouveaux États membres.

Il ne faudrait pas que le fait que le Kosovo soit dans le coin le plus reculé et le plus pauvre des Balkans fasse penser qu'il s'agit d'un problème propre aux populations arriérées : nos États prospères sont eux aussi travaillés par ces mêmes mouvements violents et intransigeants.

Alors qu'elle avait affaire à des États constitués, l'Europe se trouve directement impliquée dans la naissance d'un État qui sera peut-être d'emblée un État partagé. C'est un double paradoxe. Nous sommes aspirés dans un processus que nous ne maîtrisons pas. La seule réponse, c'est de garder la perspective européenne et régionale. L'Europe comme toit commun pour les Balkans. ■

**Propos recueillis par Marie-France Baud**

\* À propos des Balkans, voir également page 39.

## Roumanie : fermeté négative vis-à-vis du Kosovo

La Roumanie ne reconnaîtra pas cette indépendance que le président roumain Traian Basescu qualifie d'illégale. Cette position, attendue, est-elle susceptible de s'infléchir ? Catherine Durandin, professeur à l'Inalco (« Langues O' ») et directrice de recherches à l'IRIS, donne des clefs de compréhension.

**La Roumanie avance deux arguments** pour s'opposer à l'indépendance du Kosovo : absence d'une Résolution des Nations Unies et non respect du droit international, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières, en premier lieu. Et, en second lieu, risque d'un effet domino qui peut engendrer les volontés séparatistes en Bosnie, en Roumanie même, de la part de la minorité hongroise et du parti qui défend ses intérêts, l'Union Démocratique des Magyars de Roumanie (UDMR) fondée en 1990. Les arguments de Bucarest sont proches de ceux qu'avance Moscou pour refuser la reconnaissance de cette indépendance. La position de T. Basescu a été entérinée par un vote du Parlement roumain à une très large majorité, seuls les députés de l'UDMR figurent comme partisans de cette reconnaissance. De plus, cette option roumaine réunit (phénomène à souligner car les deux hommes sont en guerre et confrontation depuis plus d'un an) le président Basescu et son Premier ministre libéral, Tariceanu. Du côté de l'UDMR, le président Bela Marko, lors d'une conférence de presse tenue en langue roumaine dès le 18 février, s'est montré ferme sur le principe de la reconnaissance du Kosovo mais très prudent, soucieux du dialogue, au niveau gouvernemental et parlementaire, dans ses demandes d'extension des droits de la minorité hongroise.

Avec ce refus de reconnaissance, la Roumanie se sépare de la plupart de ses partenaires des Balkans, de la Slovénie, de la Croatie et de la Bulgarie. Plusieurs facteurs permettent d'éclairer cette démarche. Il y a, tout d'abord, une indéniable solidarité orthodoxe qui s'exprime, et une tradition de liens culturels entre orthodoxie serbe et roumaine. Le patriarche roumain Daniel a fait savoir qu'il s'opposait à l'existence d'une république musulmane fondamentaliste en Europe... Plus récente, pèse (encore) la mémoire des frappes de l'OTAN du printemps 1999 contre la Serbie, très impopulaires. Le président Emil Constantinescu avait choisi de céder l'usage de l'espace aérien roumain à l'OTAN; cette décision lui a coûté cher, en termes de popularité. Enfin, l'opinion publique roumaine, tout en étant très attachée à l'OTAN que la Roumanie a rejoint en 2004, est réticente devant les stratégies décidées en haut lieu, dont elle a le sentiment qu'elles ne prennent pas en compte les susceptibilités locales.

La décision de Bucarest exprime un besoin d'expression souveraine – en dépit de la solidarité avec l'UE, en dépit de l'appartenance à l'OTAN – et témoigne d'une matu-



**Bucarest entend jouer un rôle de médiateur entre Belgrade et Bruxelles.**

ration de la politique extérieure, régionale. Bucarest entend jouer un rôle de médiateur entre Belgrade et Bruxelles : T. Basescu a reçu le président Tadic dès le 20 février pour lui conseiller de poursuivre le dialogue avec l'UE. Bucarest, en refusant de suivre Washington sur la question du Kosovo, se départit du rôle joué depuis 2004, à la suite de l'élection de T. Basescu, en particulier : rôle d'un partenaire, client, porte-parole de Washington dans l'espace Mer Noire, au nom des projets « Wider Black Sea », démocratisation et sécurisation, soutenus par les *think tank* républicains et par des personnalités néoconservatrices, tel Bruce Jackson. Ce glissement est intéressant : il s'explique par la perte de crédibilité de l'administration Bush, le sentiment d'échec en Irak et en Afghanistan où des forces roumaines sont présentes, le sentiment que les bases américaines, au nombre de quatre, installées sur le sol roumain à la suite d'un accord passé en 2005, ne sont pas génératrices de profits économiques, et sans doute par les réticences d'une opinion qui aspire à la sécurité et à la paix face aux projets Missile Defense de Washington qui implique, au point actuel Tchèques et Polonais.

Il y a cependant une limite à ce « désamour » vis-à-vis de Washington : celle qu'impose l'anti-russisme traditionnelle de la population et l'inquiétude qui découle des gestes et déclarations de Moscou. Les pressions russes sur la République de Moldavie, les bonnes relations entretenues avec le président moldave Voronin, le soutien russe à la Transnistrie inquiètent Bucarest. Et le fait que Gazprom ait noué des accords, en janvier dernier, avec Sofia et Belgrade pour un circuit énergétique « South Stream » qui concurrence le tracé « Nabucco », contournant la Russie et soutenu par Bucarest, préoccupe les Roumains. Des voix peu nombreuses encore se font entendre pour regretter l'absence du développement des relations avec la Russie, incontournable.

La communauté des positions russe et roumaine sur le Kosovo pourrait nourrir une opposition à Basescu, notamment dans les cercles qui gravitent autour de l'ex président Emil Constantinescu, au nom du danger russe. Sur ce terrain de la vie politique interne, la question du Kosovo jouera probablement comme facteur de déstabilisation et de recomposition politique. T. Basescu a fait un pari audacieux lorsqu'il a souligné que la Roumanie ne reconnaîtrait jamais l'indépendance du Kosovo. Il se peut pourtant que Bucarest négocie au mieux ses intérêts avec son allié américain. ■

**Catherine Durandin**